



UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 AVRIL 2024
REPONSES AUX QUESTIONS ECRITES DES ACTIONNAIRES
(Articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de commerce)

Unibail-Rodamco-Westfield SE (« URW ») a reçu par courrier électronique plusieurs questions écrites de deux actionnaires. Le texte intégral des questions écrites reçues et des réponses apportées par le Directoire figurent dans le présent document mis en ligne sur le site internet d'URW.

Questions du Forum pour l'Investissement Responsable

Réduction des émissions de GES

1.

a) **Pourriez-vous rappeler vos objectifs de décarbonation à horizon court, moyen et long termes sur vos trois scopes (en valeur absolue et en intensité) ? Pour chacun de vos objectifs, explicitez les principales actions prévues permettant d'atteindre ces objectifs (merci de préciser le pourcentage de contribution à l'objectif de chaque action).**

Quelle est la part dédiée aux émissions négatives (absorption et stockage...), aux émissions évitées ou encore aux crédits carbone dans votre stratégie (à distinguer des vos objectifs de décarbonation) ?

En octobre 2023, URW a communiqué sa feuille de route de développement durable Better Places mise à jour, y compris son engagement à contribuer à la neutralité carbone mondiale avec de nouveaux objectifs de zéro émission nette fondés sur la science pour les Scopes 1, 2 et 3. URW est devenue la première société d'immobilier commercial de l'UE et la sixième société du CAC 40 à obtenir l'approbation de la SBTi pour des objectifs de zéro émission nette.

L'approche d'URW pour contribuer à la neutralité carbone mondiale suit les principes et les exigences à la fois des critères de la Science Based Targets initiative (SBTi) pour les objectifs de zéro émission nette (conformément au Corporate Net-Zero Standard, publié en avril 2023), et des lignes directrices établies par la Net Zero Initiative. Elle suit les 3 objectifs principaux :

- RÉDUIRE, en réduisant ses émissions de carbone au niveau attendu par la science ;
- ÉVITER, en aidant sa chaîne de valeur à réduire ses propres émissions de carbone ; et
- AUGMENTER LES PUIITS DE CARBONE, en neutralisant les émissions résiduelles après la réduction de ses émissions de carbone.

Ces 3 éléments de l'approche sont comptabilisés séparément et notre approche en matière d'émissions évitées et de contribution à l'augmentation des puits de carbone viennent en complément des objectifs de réduction détaillés ci-dessous.

URW s'engage à atteindre zéro émission nette de GES sur l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici 2050. URW s'est engagé à réduire son empreinte de -90 % en termes absolus d'ici 2050 par rapport à 2015 et à neutraliser les émissions résiduelles grâce à des actions durables et de haute qualité d'élimination du carbone. Ces efforts sont compatibles avec une trajectoire globale de 1,5 °C, l'objectif le plus ambitieux de l'Accord de Paris.

Tableau récapitulatif objectifs principaux de réduction des émissions de GES (URD 2023 - p. 171) :

	Scope	Type	Ambition	Année cible	Approuvé par le SBTi
Objectif de zéro émission nette – à court terme	1 et 2	Absolu	-90 %	2 030	OUI
Objectif de zéro émission nette – à long terme	1, 2 et 3	Absolu	-90 %	2 050	OUI



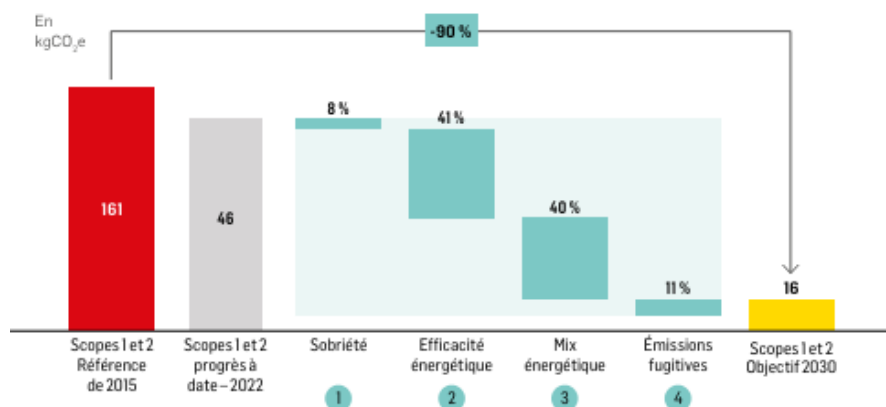
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD

Tableau récapitulatif des sous-objectifs de réduction des émissions de GES (URD 2023 - p. 172) :

Nom de l'objectif	Scope	Type	Ambition	Année cible	Approuvé par la SBTi 1,5°C
Objectif global	1, 2 et 3	Absolu	-50 %	2 030	OUI
Activité	Scopes partiels 1, 2 et 3 (Émissions directes des sources fixes de combustion + Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité achetée + Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid achetée + toutes les émissions liées à l'énergie non incluses dans les catégories précédentes + Actifs en <i>leasing</i> en aval)	Intensité (kgCO ₂ e/m ²)	-80 %	2 030	OUI
Construction	Scope 3 partiel (Investissement)	Intensité (kgCO ₂ e/m ² construit)	-35 %	2 030	NON
Transport	Scope 3 partiel (Transport des visiteurs)	Intensité (kgCO ₂ e/visite)	-40 %	2 030	OUI

LEVIERS ET HYPOTHÈSES CONCERNANT LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES

- Les émissions des Scopes 1 et 2 sont celles qui sont directement contrôlées par URW. Le schéma ci-dessous met en lumière les leviers et leur poids associé pour l'objectif de réduire de -90 % les émissions de GES en 2030 par rapport à l'année de référence, 2015 :



- Pour les émissions liées au Scope 3 :
 - Emissions liées au transport des visiteurs : décarbonation des véhicules thermiques et l'amélioration de leur efficacité ; réduction de la part modale de la voiture thermique, principalement grâce à une meilleure connectivité avec les transports publics et au développement d'infrastructures de mobilité douce sur le site ; augmentation du taux d'occupation des voitures ; augmentation de la part des véhicules électriques (VE) avec un plan massif de chargeurs de VE pour 2030 dont l'objectif est d'atteindre plus de 4 000 points de charge en Europe.
 - Emissions liées aux opérations, en particulier l'énergie consommée par les preneurs dans les actifs : Annexe environnementale au bail, règlement des actifs mais aussi des actions d'engagement d'URW auprès de ses preneurs (par ex. en effectuant des rondes de nuit dans les actifs pour détecter des anomalies, ou en échanges proactifs avec les preneurs).
 - Emissions liées à la construction : mise en œuvre de lignes directrices pour nos projets de développement, visant notamment à réduire les émissions sur tout le cycle de vie du bâtiment.
- b) Pourriez-vous associer un montant d'investissement nécessaire à chacune des principales actions déployées sur l'ensemble des trois scopes ? Merci de préciser l'horizon de temps couvert par ces investissements.**

Le plus souvent, l'information attendue ici est différente du montant de CAPEX/OPEX alignés avec la taxonomie européenne qui concerne seulement les investissements dans vos activités durables et non ceux pour l'ensemble de votre plan de décarbonation.

En 2023, dans le cadre de la mise à jour de sa feuille de route Better Places, URW a estimé les coûts de la transition environnementale pour ses activités européennes y compris le Royaume-Uni jusqu'à 2030 :



UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD

Nom de l'objectif	Exigences en matière de dépenses d'investissement (CAPEX) ⁽¹⁾	Détails
Objectif de zéro émission nette – à court terme	28 M€	Il couvre à la fois la mise en œuvre du plan d'action énergétique à long terme pour atteindre l'objectif d'intensité énergétique et les mesures d'amélioration du bouquet énergétique (énergies renouvelables sur site).
Activité	Pas de CAPEX supplémentaire en plus de l'objectif zéro émission nette à court terme	Les hypothèses prises sur la réduction des émissions de carbone liées à la consommation d'énergie des espaces privés ne représentent pas une augmentation du CAPEX pour URW.
Construction	Augmentation limitée du coût de construction	Les objectifs en matière de carbone incorporé et d'autres objectifs liés à l'environnement pour les projets de développement devraient représenter une augmentation limitée des coûts de construction, à condition que les exigences soient mises en œuvre dès le début de la conception.
Transport	Pas de CAPEX	L'installation des VE est actuellement planifiée sur une base locative, sans CAPEX.

(1) En moyenne par an sur 2024-2030. Europe uniquement. Sur une base proportionnelle.

Ces investissements s'ajoutent à la part des CAPEX de maintenance du Groupe qui sont déjà affectés à la transition environnementale, de l'ordre de 30 % de ce montant.

Les 28 M€ par an mentionnés ci-dessus se décomposent en :

- 20 M€ pour accélérer la transition sur notre portefeuille
- 8 M€ dédiés aux investissements solaires photovoltaïques sur site, permettant à terme d'augmenter la capacité de production d'énergie renouvelable sur site tout en produisant un retour sur investissement (CP du 10 octobre 2023, « *Better Places* » : *Unibail-Rodamco-Westfield annonce un plan ambitieux pour accompagner la transition environnementale des villes et du commerce* – p.3)

Pour son portefeuille d'actifs nord-américains, le Groupe a mis en place un plan d'actions énergétique entièrement financé par les dépenses de maintenance courante et focalisé sur la réalisation d'économies d'énergie.

c) Sur quel(s) scénario(s) de référence votre stratégie de décarbonation est-elle basée (sur les trois scopes) ? Est-elle alignée sur un scénario 1,5 °C ? Est-elle validée par un tiers indépendant (SBTi, ACT-ADEME...) ?

Merci d'indiquer le nom du ou des scénario(s) et la ou les organisation(s) de référence (par exemple, AIE, GIEC, etc.).

URW s'engage à atteindre zéro émission nette de GES sur l'ensemble de sa chaîne de valeur (scopes 1, 2 et 3) d'ici 2050. URW s'est engagé à réduire son empreinte de -90 % en termes absolus d'ici 2050 par rapport à 2015 et à neutraliser les émissions résiduelles grâce à des actions durables et de haute qualité d'élimination du carbone. Ces efforts sont compatibles avec une trajectoire globale de 1,5 °C, l'objectif le plus ambitieux de l'Accord de Paris.

Les objectifs net zéro de la feuille de route *Better Places* sont conformes aux recommandations du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (« GIEC ») et sont approuvés par le SBTi sur la base de son standard Corporate Net Zero.

Tous les domaines d'activité du Groupe ont été pris en compte dans le cadre de l'analyse des scénarios lors de l'élaboration de la stratégie climatique du Groupe (Scopes 1, 2 et 3), avec un accent particulier sur les activités générant la plus grande partie des émissions de GES du Groupe et couvertes par les objectifs de réduction : l'exploitation (y compris les activités des locataires), le développement et le transport. Le plan de transition d'URW s'appuie sur des scénarios à moyen et à long terme. Les scénarios NZE 2050 de l'AIE ont été utilisés pour modéliser les émissions d'URW liées à la consommation d'énergie jusqu'en 2050.

Le scénario NZE (Net Zero Emission) 2050 de l'AIE (Agence internationale de l'énergie) ne couvrant pas toutes les émissions du Groupe, il a été complété par le scénario B2DS (sous les 2 degrés) de l'AIE. L'introduction de scénarios B2DS est une approche conservatrice, car elle implique que les efforts à générer par URW soient plus importants que ceux générés par des facteurs macro exogènes.

Les scénarios B2DS et CPS (politiques actuelles) de l'AIE ont été utilisés pour les objectifs de réduction des émissions de carbone des activités et des transports du Groupe. Pour son objectif de carbone dans le secteur de la construction, le Groupe a élaboré un scénario personnalisé en raison de l'absence de scénario



UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD

existant approprié. Ce scénario a été élaboré, avec l'aide de consultants externes, à partir du scénario B2DS de l'AIE, combiné à des informations spécifiques au secteur de la fabrication du ciment et de l'acier sur les moyens de réduction des émissions de carbone propres à ce secteur. Les scénarios ont été identifiés afin d'aider le Groupe à évaluer et à confirmer ses objectifs de réduction des émissions de GES. Il convient de noter que la réalisation des objectifs de réduction des émissions de GES du Groupe à l'horizon 2030 et 2050 pour le Scope 3 dépend de ces scénarios. Cela signifie donc que les objectifs du Groupe ne seront probablement pas atteints si les émissions globales de GES des secteurs ayant un impact sur la chaîne de valeur d'URW ne sont pas conformes aux scénarios mentionnés ci-dessus.

Biodiversité

2.

a) **Avez-vous réalisé un travail d'évaluation, de suivi et de réduction de vos dépendances et de vos risques, d'une part, de votre empreinte, d'autre part, mais aussi de vos opportunités (investissement dans des projets à impact net positif sur la nature, services en faveur de la biodiversité, etc.) en lien avec la biodiversité et la nature ?**

Cette évaluation est-elle à jour et couvre-t-elle bien l'ensemble de votre chaîne de valeur (opérations directes, amont et aval) ? Dans le cas où celle-ci ne couvrirait qu'une partie de votre chaîne de valeur, envisagez-vous d'étendre le périmètre de cette évaluation ? Si non, pourquoi ?

Dans le cadre de sa feuille de route Better Places, le Groupe a élaboré sa stratégie biodiversité en 2020 en collaboration avec des experts externes.

Au cours de ce processus, plus de 20 parties prenantes internes clés des différents départements du Groupe ont été interrogées individuellement afin de recueillir des informations sur la biodiversité et leurs attentes vis-à-vis de la nouvelle stratégie du Groupe. Une étude complète de l'impact et des dépendances du Groupe vis-à-vis de la biodiversité a également été menée afin d'orienter la stratégie du Groupe vers des actions adaptées. Les résultats de cette étude ont permis d'identifier les impacts et les dépendances suivants (URD 2023 - p. 197) :

IMPACTS sur les 5 principaux facteurs de perte de biodiversité ⁽¹⁾	DÉPENDANCES aux services écosystémiques
Changement de l'utilisation des terres <ul style="list-style-type: none">● Artificialisation, dégradation et fragmentation des terres● Dégradation des habitats due à la fabrication des matériaux	Attractivité <ul style="list-style-type: none">● Biophilie
Exploitation directe <ul style="list-style-type: none">● Consommation d'eau● Consommation de bois et autres matériaux biosourcés	Régulation du climat <ul style="list-style-type: none">● Les arbres rafraîchissent l'espace aux alentours● Les zones végétales réduisent les « îlots de chaleur urbains »● À l'échelle mondiale, cela permet également d'atténuer les phénomènes météorologiques extrêmes (sécheresses, ouragans, fortes pluies, etc.)
Changement climatique <ul style="list-style-type: none">● Toutes les émissions de gaz à effet de serre	Atténuation des risques <ul style="list-style-type: none">● Les espaces non artificialisés absorbent l'eau de pluie, limitant ainsi les risques d'inondation
Pollutions <ul style="list-style-type: none">● Produits phytosanitaires● Pollution lumineuse● Plastiques à usage unique utilisés par les locataires et les visiteurs	Approvisionnement en ressources <ul style="list-style-type: none">● Matériaux de construction● Ressources utilisées par les locataires (matières premières et nourriture)
Espèces exotiques envahissantes <ul style="list-style-type: none">● Choix et entretien de la végétation	

Importance des impacts :
■ Très élevé ■ Élevé ■ Moyennement élevé ■ Moyennement faible ■ Faible

Le périmètre de l'analyse d'impacts et dépendances du groupe comprend l'activité des locataires dans leurs boutiques (consommation d'eau, d'énergie et emballages) et exclut leur chaîne de valeur ainsi que les produits vendus.



UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD

En conséquence, et grâce au travail complémentaire réalisé en octobre 2023 pour mettre à jour les engagements du Groupe liés à la biodiversité, la stratégie du groupe en matière de biodiversité comprend désormais **2 objectifs principaux** :

- 100 % des nouveaux projets de développement doivent atteindre un gain net de biodiversité ;
- 100 % des actifs existants doivent mettre en œuvre des projets de renaturation d’ici 2030.

Et **2 politiques internes** :

- 100 % des projets de développement doivent mettre en œuvre un plan d’action pour la biodiversité ; et
- 100 % des actifs existants présentant des enjeux importants en matière de biodiversité doivent mettre en œuvre un plan d’action en faveur de la biodiversité.

En complément, dans le cadre de ses objectifs Net Zero et de sa stratégie en matière de biodiversité, le Groupe a investi dans 2 initiatives pour protéger et restaurer la biodiversité à grande échelle en dehors de sa chaîne de valeur (URD 2023 – p. 200) :

- Le Climate Fund for Nature (MIROVA), qui finance des projets axés sur la nature dans le monde entier.
- Le fonds Nature Impact (WWF France) dont l’objectif est de se consacrer à la restauration des forêts françaises.

En parallèle, WWF France et Unibail-Rodamco-Westfield collaborent à la promotion d'une consommation plus responsable, et à la préservation et la restauration d'écosystèmes naturels en France. Le WWF France accompagne URW à structurer de nouveaux outils pour évaluer la durabilité des marques présentes dans ses centres et à sensibiliser les visiteurs de ses centres sur les sujets de développement durable. WWF France accompagne également URW dans le renforcement de son approche biodiversité fondée sur la science en utilisant la méthodologie SBTn (*Science-Based Targets for nature*).

b) Publiez-vous les résultats de ce travail ? Dans le cas contraire, envisagez-vous de le publier ? Veuillez justifier votre réponse.

Envisagez-vous de vous appuyer sur des cadres volontaires tels que la TNFD, le SBTN, le GRI101... pour rendre compte des risques et opportunités liés à la nature ?

Les résultats de ces travaux ont été publiés dans notre Document d’Enregistrement Universel 2023 (cf. éléments cités en page précédente).

Par ailleurs, en 2021, les engagements d’URW en faveur de la biodiversité ont été reconnus comme SMART par le Comité de pilotage international multipartite *Act4nature*. Ce Comité rassemble les 14 organisations partenaires d’Act4nature international (réseaux d’entreprises, ONG environnementales et organismes scientifiques), les entreprises membres de l’**Association Française des Entreprises pour l’Environnement (EpE)** et les membres engagés des réseaux de financement (URD 2023 – p. 197).

Tel qu’annoncé le 10 octobre 2023, le partenariat avec **WWF France** va permettre au Groupe de renforcer son approche la matière en s’appuyant sur le référentiel *Science Based Targets for nature (SBTn)*.

Les résultats des engagements du Groupe concernant la biodiversité pour l’année 2023 sont présentés ci-dessous :

Objectifs d'URW	Performance de 2023
100 % de nouveaux projets de développement atteignant un gain net de biodiversité	100 %
100 % des actifs en exploitation devront mettre en œuvre des projets de renaturation d'ici à 2030	N/A
Politiques internes d'URW	Performance de 2023
100 % de projets de développement dotés d'un plan d'action sur la biodiversité	70 %
100 % des actifs en exploitation à fort enjeu de biodiversité dotés d'un plan d'action sur la biodiversité	100 %



UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD

- c) **Publiez-vous ou envisagez-vous de publier des indicateurs quantitatifs pour rendre compte des risques et des opportunités que la biodiversité fait courir ou offre à votre société (valeur des actifs, passifs, revenus et dépenses considérés comme vulnérables aux risques liés à la nature, CAPEX, financements ou investissements consacrés aux opportunités liées à la nature...) ? Si oui, lesquels et vous fixez-vous des objectifs ? Justifiez le choix de ces indicateurs. Si non, pourquoi ?**

URW a pris trois engagements pour rendre compte des risques et des opportunités liés à la biodiversité :

i) **100 % des nouveaux projets de développement atteignent un gain net de biodiversité**

Les études préliminaires de la stratégie du Groupe pour la biodiversité ont montré que l'un des principaux moteurs de la perte de biodiversité est la modification de l'affectation des sols, selon le rapport de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) de 2019.

Dans le cadre de sa stratégie pour la biodiversité, URW a décidé de s'engager à limiter ces impacts en visant un gain net de biodiversité après la construction par rapport au niveau antérieur dans tous les grands projets¹.

Depuis 2022, tous les nouveaux projets d'aménagement en début de conception incluent le gain net pour la biodiversité dans leurs objectifs. Cette exigence a été ajoutée lors de la mise à jour de 2023 des lignes directrices en matière de durabilité pour les projets de développement.

ii) **100 % de projets de développement dotés d'un plan d'action sur la biodiversité**

Ce plan d'action doit être élaboré par un écologue qualifié après l'évaluation des caractéristiques de la biodiversité locale. Ce document vise en premier lieu à éviter et à réduire l'impact du projet sur l'environnement local, et à mettre en œuvre sur chaque projet une liste de recommandations du Groupe, telles que l'utilisation de granulats disposant d'une certification environnementale pour la production de béton ou la conception de façades réduisant les risques de collision d'oiseaux.

iii) **100 % des actifs du portefeuille mettent en œuvre des projets de renaturation d'ici 2030**

En ligne avec les attentes des autorités publiques et des visiteurs, ce nouvel engagement communiqué en 2023 vise à augmenter le niveau de biodiversité dans tous les centres commerciaux du Groupe par le biais de projets de renaturation. Les projets de renaturation sont définis comme tout projet lié à l'amélioration de la biodiversité et de la biophilie à l'intérieur et à l'extérieur des centres commerciaux.

En outre, dans le cadre de la réglementation de l'UE en matière de taxonomie, le Groupe inclut dans ses lignes directrices en matière de développement durable les exigences liées au critère *Do not significant harm (DNSH)* pour la biodiversité.

Circularité

3.

- a) **Quelle est la place de l'économie circulaire dans la stratégie de l'entreprise ?**

Critères à évaluer :

- *Objectifs (quantitatifs, ambitieux, périmètre)*
- *Ambition et qualité de la stratégie*
- *Liens faits avec les autres sujets développement durable (notamment décarbonation et biodiversité)*

URW couvre les sujets d'économie circulaire sur l'ensemble de sa chaîne de valeur via :

1- Les activités de développements (phase amont de la chaîne de valeur)

Concernant spécifiquement les activités de développement du Groupe, URW intègre les enjeux d'économie circulaire directement au sein des *Sustainability Guidelines*, document cadre qui accompagne l'ensemble des phases de conception d'un projet et définit les objectifs relatifs au développement durable.

¹ Centres commerciaux en Europe : coût total d'investissement (CTI) > 50 M€ ou surface locative > 10 000 m² ; centres commerciaux aux États-Unis : CTI > 100 M\$ ou surface locative > 20 000 m² ; autres : CTI > 40 M\$/€.



UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD

La partie économie circulaire s'appuie sur trois leviers : conserver au maximum l'existant lorsque cela est possible, s'engager dans une conception circulaire et favoriser un approvisionnement circulaire.

La conception circulaire prend en compte les enjeux d'adaptabilité (changement d'usage futur d'une partie ou de la totalité du bâtiment) et de flexibilité (adaptation mineure de l'espace pour accueillir des activités différentes) du bâtiment futur ; les choix de conception facilitant la maintenance, l'entretien et la réparation ; l'anticipation de la fin de vie du bâtiment en favorisant une conception permettant le démontage des éléments et donc leur réemploi futur.

L'approvisionnement circulaire favorise l'utilisation de matériaux réemployés ou recyclés ainsi que le bon niveau de traitement des déchets issus des chantiers (objectif URW de 90% de valorisation des déchets de chantier). Les *Sustainability Guidelines* reprennent également les exigences de la taxonomie quant au pourcentage maximal d'utilisation de matière première dans les matériaux, favorisant ainsi l'intégration de matières recyclées.

Cette approche est par ailleurs un levier important pour atteindre nos objectifs de réduction des émissions de GES dans la construction.

2- L'amélioration continue de nos politiques de gestion des déchets dans nos actifs (Phase Opération de la chaîne de valeur)

URW s'engage à exploiter un portefeuille efficace et résilient qui minimise l'impact négatif sur les ressources et sur son environnement, à travers ces trois objectifs :

- Zéro déchets mis en décharge d'ici 2025
- Impliquer les locataires pour réduire les déchets de 15% d'ici 2030 (par rapport à 2019, pour les déchets des parties communes et privatives des centres commerciaux, à périmètre constant.)
- Atteindre un taux de recyclage de 70% d'ici 2030

Par ailleurs, fondée sur le dialogue, l'information et le partage des meilleures pratiques, URW encourage les locataires à devenir acteurs de la performance environnementale des biens qu'ils occupent et contribue à la gestion des coûts liés aux services publics et à la gestion des déchets via les clauses environnementales intégrées dans les baux commerciaux.

3- Le soutien de la transformation de l'offre en lien avec les locataires retail et les visiteurs des centres, notamment en plaçant la circularité comme levier stratégique (phase aval de la chaîne de valeur)

a. Evaluation des marques et promotion de l'économie circulaire

URW a lancé le *Sustainable Retail Index* en 2023 pour évaluer la performance environnementale et sociale des marques au niveau des entreprises, de leurs produits et des magasins. Pour les magasins, la méthodologie examine les initiatives d'économie circulaire, la prolongation de la durée de vie des produits et la réduction des déchets, comme les offres de seconde main, les services de réparation dans la mode, la vente en vrac, les services de recharge, la récupération des emballages pour réutilisation ou recyclage dans la beauté, et le rachat de bijoux anciens pour les bijouteries.

b. Services d'économie circulaire

Dans ses centres, URW propose divers services d'économie circulaire à ses clients : points de collecte de vêtements pour associations, revente ou recyclage, boutiques d'échange où l'on peut déposer et prendre gratuitement livres, vêtements, jouets, espaces associatifs pour le don, rachat et revente d'articles d'occasion, et zones dédiées à la sensibilisation à l'économie circulaire ou encore des services de réparations d'une variété de produits.

c. Evénements en lien avec l'économie circulaire

En avril et mai 2023, le *Westfield Good Festival* s'est déroulé dans tous les centres commerciaux Westfield en Europe (ainsi que des initiatives de sensibilisation en lien avec le développement durable pour ses autres actifs de commerce). L'objectif du festival est de permettre aux enseignes d'URW de



UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD

présenter leurs initiatives en matière de développement durable et aux visiteurs d'accéder à des informations sur le développement durable, l'économie circulaire et les solutions pour consommer de manière plus durable. La seconde édition est actuellement en cours et inclue désormais les actifs du Groupe aux Etats-Unis.

En 2023, URW a étendu le Westfield Grand Prix, une compétition qui reconnaît et récompense les champions du commerce durable de demain, à 5 pays : Allemagne, Autriche, Espagne, France et Royaume-Uni. Parmi les 310 candidats, 9 lauréats ont été récompensés ; ils présentent des modèles économiques innovants en matière d'économie circulaire (par exemple, Airpaq, un fabricant allemand d'accessoires réalisés à partir de déchets de l'industrie automobile ; Biicou, un marché français de produits pour enfants remis à neuf), de développement durable (par exemple, PJ.Lobster, un fabricant espagnol de lunettes ayant une longue durée de vie et réparables) et d'engagement pour les communautés (par exemple, Known Source, une marque de mode de seconde main basée sur la contribution de la communauté).

b) Quels sont les risques identifiés par l'entreprise liés aux ressources, les coûts induits et le montant des CAPEX et OPEX en faveur de l'économie circulaire ?

Critères à évaluer :

- *Identification des risques amont et aval (raréfaction, approvisionnement, difficultés d'accès, gestion des déchets, réglementation, etc.)*
- *Coûts financiers associés*
- *CAPEX et OPEX (en %)*

A ce jour, les investissements et dépenses liées à l'économie circulaire sont pleinement intégrées dans les CAPEX de développement des projets, les CAPEX de maintenance de nos actifs existants et les dépenses opérationnelles courantes de ces actifs. Ce sujet ne représente pas de risque considéré comme matériel au sens de la double matérialité du Groupe telle que publiée dans notre Document d'Enregistrement Universel 2023.

Les risques dans la mise en œuvre de nos objectifs résident principalement dans

- la capacité du Groupe à mobiliser ses preneurs dans la réduction des volumes de déchets et la qualité du tri effectué dans les actifs de commerce ;
- l'évolution et la disponibilité des filières de traitement des déchets / ressources à l'échelle locale.

c) Quelles sont les actions clés mises en place par l'entreprise pour circulariser son modèle d'affaires ? Quelle part du chiffre d'affaires cela représente-t-il ?

Critères à évaluer :

- *Intégration des différents piliers de l'économie circulaire (réduction de la consommation de la ressource/sobriété, éco-conception, approvisionnement durable, réemploi, démarche d'écologie industrielle et territoriale, recyclage, etc.)*
- *Passage à l'échelle d'initiatives ou de projets d'économie circulaire*
- *% du CA lié à des offres économie circulaire (ou tout autre indicateur pertinent sur l'économie circulaire)*

1- Les activités de développements (phase amont de la chaîne de valeur)

Le Groupe s'engage au travers des Sustainability Guidelines à intégrer les concepts de l'économie circulaire dans son modèle d'affaire lié aux projets de développement comme décrit précédemment. Les travaux en cours au sein du Groupe pour intégrer les exigences de l'acte délégué Economie Circulaire de la taxinomie européenne permettront de fiabiliser les CAPEX, OPEX et CA alignés avec cette thématique pour les projets de développement.

Sous-tendus par les normes strictes que se fixe le Groupe et le renforcement des réglementations, à moyen et long terme, les revenus générés par les projets d'extension et développement de l'entreprise seront directement liés à la nature circulaire du design et des projets choisis. Il n'est en revanche pas possible de lier strictement une part du chiffre d'affaires du Groupe directement liée à la circularité.



UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD

2- L'amélioration continue de nos politiques de gestion des déchets dans nos actifs (phase opération de la chaîne de valeur)

Des installations de tri des déchets appropriées sont en place dans tous les actifs et la plupart d'entre eux sont équipés d'installations de tri spécifiques et de solutions de traitement pour les déchets organiques, ce qui représente une part importante de la quantité totale de déchets générés par le Groupe.

Les locataires sont régulièrement informés et sensibilisés aux politiques et processus locaux de gestion des déchets sur site et à l'importance du tri des déchets par le biais de discussions sur place entre locataires ou de la communication de lignes directrices sur le tri des déchets au niveau du site. Les contrats des prestataires et les « baux verts » fixent les exigences minimales à respecter en matière de tri et de recyclage des déchets.

En Europe, les prestataires de gestion des déchets sont tenus de suivre et de remettre un rapport d'avancement mensuel avec le détail des tonnages collectés par type de déchets et les pourcentages de valorisation atteints. Ils doivent également soumettre régulièrement à la direction de site un plan de progrès avec des propositions d'amélioration pour la gestion des déchets ou des propositions d'opportunités disponibles telles que des améliorations de plateformes de valorisation. La mission des prestataires de gestion des déchets est aussi axée sur l'engagement et la communication envers les locataires.

Intégration des représentants du personnel & environnement

4.

- a) **En France, la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 et l'accord national interprofessionnel (ANI) sur la transition écologique et le dialogue social du 11 avril 2023 ont étendu les prérogatives environnementales du CSE et renforcé le rôle des représentants de proximité. Au cours des douze derniers mois, quelles initiatives sont susceptibles d'illustrer significativement une évolution dans le fonctionnement de ces instances au sein de votre groupe suite à ces dispositions ?**

URW n'a pas de représentants de proximité mais les actions suivantes ont été initiées pour les membres du CSE au cours des 12 derniers mois :

- Organisation d'un atelier de brainstorm avec le CSE sur l'engagement de l'instance sur la thématique du développement durable. Cet atelier a permis des échanges sur l'implication et le suivi du CSE, ainsi que des discussions sur le fonctionnement et les activités sociales et culturelles (dont la gestion relève sa compétence seul) de sorte à intégrer cette dimension « RSE ».
- Le CSE est informé régulièrement de la stratégie et des actions relatives à l'environnement de l'entreprise (exemple : information au CSE, après communication à l'ensemble des salariés, au suivi de la stratégie « Développement Durable » en présence de Sylvain MONTCOUQUIOL, Directeur Général des Fonctions Centrales et du Développement Durable et Clément JEANNIN, Directeur Groupe du Développement Durable). Lors des diverses réunions avec les représentants du personnel, ceux-ci peuvent ainsi partager leurs remarques, propositions et avis.
- La question environnementale est également abordée lors de négociations avec les partenaires sociaux. Cette thématique prend une place plus importante dans les négociations d'accords collectifs : ainsi, 2022, l'entreprise a pour la première fois signé un accord d'intéressement impliquant des indicateurs relatifs à l'environnement dans sa formule de calcul (réduction des émissions de carbone et taux de participation des salariés aux formations cataloguées comme faisant partie du programme environnemental). La renégociation actuelle de cet accord au cours de ces derniers mois dénote avec une négociation (incluant une formule et répartition) axée davantage sur l'aspect RSE.

- b) **Dans le cadre de ces nouvelles prérogatives, la formation et l'expertise des partenaires sociaux sont fondamentales. Avez-vous développé récemment ou avez-vous prévu dans un proche avenir des programmes spécifiquement dédiés aux partenaires sociaux pour renforcer leur expertise en matière environnementale qui aillent au-delà des obligations légales ?**



UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD

Les représentants du personnel ont été incités à suivre une formation d'une journée (roadshow "Building Tomorrow Together"), au même titre que tous les collaborateurs, visant à les informer sur la stratégie RSE du Groupe, le suivi des actions mises en œuvre et échanger tous ensemble sur la nouvelle vision du Groupe et notre transformation durable.

Également, il a été rappelé à tous les représentants du personnels les formations qui peuvent être suivies et notamment la formation économique du CSE (qui, pour ceux que cela intéresserait, permet désormais de former aux sujets environnementaux).

- c) **Les accords-cadres internationaux sont des dispositifs qui renforcent la qualité des relations sociales au sein d'un groupe. Votre groupe dispose-t-il d'un accord-cadre qui dépasse le périmètre de l'Union européenne ? Si oui, comment y avez-vous intégré la question de la transition écologique et, plus largement, les questions environnementales ? Si non, un tel projet est-il envisagé ? Dans tous les cas, sur vos cinq principaux marchés géographiques en dehors de la France, pouvez-vous lister des initiatives majeures faisant ressortir un renforcement récent de l'implication des partenaires sociaux dans la politique environnementale de l'entreprise ?**

Nous n'avons pas d'accord-cadre qui dépasse le périmètre de l'union européenne. Toutefois, il convient de noter qu'au-delà de la représentation des salariés en France, URW est doté d'un EEC (« European Employees Committee » dont font également partie des membres du CSE), qui est un comité interne non soumis aux mêmes informations et consultations prévus par la loi française mais pouvant faire l'objet d'informations et de consultations selon l'actualité de l'entreprise.

Rachats d'actions

5.

- a) **Pour chacun des cinq derniers exercices, pouvez-vous indiquer, d'une part, le nombre d'actions rachetées (précisez aussi le nombre d'actions en contrats de liquidité) et, d'autre part, le nombre d'actions créées, ainsi que le nombre de titres auto-détenus au début et à la fin de chaque année ? Pour chacun de ces exercices, pouvez-vous ventiler : le nombre d'actions annulées ; le nombre d'actions allouées au titre d'actions de performance (ainsi que le nombre de bénéficiaires et leur proportion par rapport à l'ensemble des salariés du groupe) ; le nombre d'actions distribuées dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié (ainsi que le nombre de salarié.e.s éligibles, le nombre de bénéficiaires effectifs et leurs proportions par rapport à l'ensemble des salariés du groupe) ; autres utilisations (en précisant le détail) ?**

La Société n'a procédé à aucun rachat d'action au cours des cinq dernières années et ne détient aucun titre en auto-contrôle.

- b) **Dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance, et lorsque cela s'avère pertinent, comment « neutralisez-vous » les effets des titres auto-détenus ou annulés pour le calcul de l'atteinte des objectifs ?**

N/A

- c) **Quels montants d'investissements (R&D et capex) avez-vous réalisés au cours des 5 derniers exercices (année par année) ? Quels montants de capital avez-vous rachetés et annulés sur la même période ? Dans le cadre de l'approche globale du partage de la valeur, dimensionnez-vous le montant alloué aux rachats d'actions au regard du montant des investissements – en particulier ceux dédiés à la transition écologique – effectués par l'entreprise (élément indispensable à la création de valeur et à la pérennité de l'entreprise) ? Si oui, avez-vous des règles en la matière ? Si non explicitez la raison vous conduisant à ne pas considérer les investissements dans le cadre de la fixation des montants de rachats d'actions ?**

La Société n'a procédé à aucun rachat d'action au cours des cinq dernières années et ne détient aucun titre en auto-contrôle.



UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD

Salaire décent

- 6.
- Avez-vous adopté une définition du salaire décent telle que celle mentionnée ci-dessus ou équivalent ? Si oui, laquelle ? Avez-vous développé une politique/un engagement sur la question du salaire décent (Engagements publics, accréditation en tant que Living wage Employer...) ?**
Veuillez noter que pour les questions restantes, nous recherchons spécifiquement des éléments liés au salaire décent que nous distinguons du salaire minimal légal local. Si vous n'avez pas pris d'engagement jusqu'alors veuillez passer à la question 7.
 - Sur la base de votre définition du salaire décent, avez-vous commencé à calculer ce dernier et sur quelles méthodologies vous reposez-vous ? Si oui, dans quelle(s) région(s) et pour quel périmètre (salariés mais aussi les travailleurs indépendants, petits agriculteurs, etc... - ou/et salariés de vos fournisseurs) ? Quelle information publiez-vous à ce sujet ?**
Avez-vous identifié des écarts entre le salaire minimum et le salaire décent ?
 - Pouvez-vous décrire les actions prises pour la mise en place d'un salaire décent ? (Ex : développer un management interne au sujet du salaire décent complété par des formations, engager avec les partenaires sociaux et/ou vos fournisseurs, amélioration des pratiques des achats, promouvoir la liberté d'association et la négociation collective...).**
 - Comment mesurez-vous la mise en place des salaires décents pour vos salariés et fournisseurs ?** Merci de donner le détail de la contribution d'audits externes éventuels dans le suivi.
 - Avez-vous identifié les obstacles susceptibles qui pourraient s'opposer au versement d'un salaire décent à vos salariés et aux salariés de vos fournisseurs (par exemple, dans un pays où les droits et les réglementations en matière de label sont moins stricts) ? Si oui, que faites-vous pour les atténuer ?**
Question bonus : Communiquez-vous les résultats de vos potentielles études et avez-vous mis en place un outil de lanceur d'alerte pour vos employés et fournisseurs ?

URW a, du fait de son activité, des salariés qualifiés, dont le salaire est nettement supérieur aux minima locaux. De plus, le groupe est implanté dans des pays ayant une forte protection sociale (santé, retraite, prévoyance). Dans ce contexte, il n'existe pas de définition du salaire décent. URW veille sur le pouvoir d'achat de ses salariés, notamment en accordant des budgets d'augmentation de salaire de l'ordre d'une fois et demie supérieurs à ceux observés sur le marché.

Epargne salariale

- 7.
- Périmètre France : Combien y-a-t-il de fonds proposés à vos salarié.e.s hors actionnariat salariés dans vos plans d'épargne salariale ? Combien et quels fonds proposés à vos salarié.e.s sont labellisés responsables (merci de mentionner leur nom ainsi que le nom des labels associés) ? Quel est le montant des encours labellisés par fonds ?**
Pouvez-vous également mentionner le montant des encours globaux et le montant des encours hors actionnariat non labellisés ?
En moyenne, les montants de l'abondement proposés à vos salarié.e.s sur vos fonds labellisés sont-ils plus importants que ceux proposés pour vos autres fonds non labellisés hors actionnariat.
 - Si certains fonds ne sont pas labellisés mais intègrent des critères ESG, expliquez en quoi ces critères attestent d'une démarche ESG robuste et sélective (merci d'indiquer le taux de sélectivité et/ou la thématique de ces fonds) ?**
Avez-vous prévu avec les partenaires sociaux de disposer de davantage de fonds labellisés dans les trois années à venir ?
 - Comment associez-vous vos partenaires sociaux au choix de fonds responsables (exemples : formations, expert qui s'occupe de l'accompagnement pédagogique des salariés, temps accordé aux partenaires sociaux pour remettre en cause les choix de fonds responsables) ?**
Comment associez-vous vos partenaires sociaux au contrôle de l'engagement responsable des fonds (formation des membres du conseil de surveillance au-delà des 3 jours réglementaires, mise en place d'une commission de l'épargne de l'entreprise...) ?

En 2024, URW, en concertation avec les partenaires sociaux, a restructuré, en partenariat avec Amundi, la gamme de fonds proposés à la souscription.



UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD

La gamme comporte désormais huit fonds ouverts à la souscription en 2024 (au-delà du fonds d'actionnariat salarié URW) :

Niveau de risque	Fonds	Note	Label	Classif. SFDR
1	Amundi Label Trésorerie ESR		CIES	8
2	Amundi Protect 90 ESR			8
3	Amundi Patrimoine ESR			8
3	Amundi Label Equilibre solidaire ESR	Accompagnement d'entreprises solidaires	CIES	8
3	Amundi Obligations Vertes ESR	Financement de projets de transition énergétique	GreenFin, FNG, Towards Sustainability	9
4	Amundi Actions France ESR			8
4	Amundi Actions Internationales ESR	Cœur de portefeuille ESG et bas carbone		8
4	CPR ES Action Climat	Sociétés engagées sur l'action climatique et critères ESG	ISR	8

Fiscalité

8.

- a) **Publiez-vous une charte détaillée décrivant vos engagements en matière de responsabilité fiscale (pratiques fiscales jugées inacceptables, paradis fiscaux) ? A quelle fréquence celle-ci est-elle revue et approuvée par le Conseil ? Comment le Conseil veille-t-il à l'application de cette charte ?**

La responsabilité fiscale constitue l'une des dimensions du Développement Durable du Groupe URW et de son rapport de durabilité (pour l'exercice 2023, page 219 du Document d'Enregistrement Universel, « Empreinte fiscale »). La responsabilité fiscale du Groupe fait également partie intégrante de sa Politique Fiscale, laquelle est publiée et mise à jour annuellement sur le site internet.

La Politique Fiscale du Groupe est définie et mise en œuvre par une équipe de fiscalistes qualifiés internes et externes et discutée dans le cadre de comités internes dont les membres incluent le Président Directeur Général et le Directeur Général Finance en leur qualité de membres du Directoire, avec les auditeurs du Groupe, les Comités d'Audit du Groupe et les Conseils de Surveillance. L'exécution de la stratégie fiscale et la compréhension du niveau des risques par la Direction et les équipes en charge de la gestion des affaires fiscales du Groupe est ainsi assurée. Les changements significatifs impactant la stratégie fiscale ou le profil de risques du Groupe sont discutés au sein du comité interne qui se réunit régulièrement.

La mise à jour annuelle de la Politique Fiscale du Groupe est revue avec le Directeur Général Finance, membre du Directoire. Par ailleurs, la stratégie fiscale et les principes fiscaux sont approuvés par le Directoire chaque année. Ce document décrit également les risques fiscaux et la planification fiscale considérés comme acceptables par URW.

- b) **Rendez-vous public votre reporting fiscal pays par pays pour l'ensemble des pays d'activités c'est-à-dire allant au-delà des exigences de la directive UE qui se limite à un reporting pour les pays membres de l'UE et les pays figurant sur la liste des juridictions non-coopératives ? Si non, merci de justifier votre choix ? La répartition des impôts pays par pays est-elle débattue par le Conseil ?**

Le Groupe met en œuvre une Politique Fiscale durable pleinement intégrée à ses valeurs et à sa politique de Développement Durable. La stratégie d'entreprise d'URW consiste à créer de la valeur sur le long terme avec son portefeuille d'actifs immobiliers. La Politique Fiscale du Groupe est complètement intégrée à cette stratégie à long terme.



UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD

Dans ce contexte, les impôts et taxes payés par URW reflètent la localisation géographique de ses activités économiques. Compte tenu de son portefeuille valorisé à 50 milliards d'euros et du fait que la détention d'actifs immobiliers l'amène à payer des taxes localement, URW est un important contributeur de recettes fiscales au bénéfice des collectivités au sein desquelles le Groupe exerce ses activités. De même, dans le cadre de sa politique d'investissement et d'arbitrage, le Groupe paie des taxes d'urbanisme au titre de ses projets de développement et des droits de mutation.

Depuis 2016, le Groupe publie des données chiffrées relatives aux impôts et taxes acquittés par zones géographiques dans son rapport sur le Développement Durable. Pour l'exercice 2023, ces données sont présentées pays par pays.

URW dépose son reporting fiscal pays par pays auprès de l'administration fiscale française et sera en mesure de le publier dès lors que la directive européenne entrera en vigueur. A ce stade, URW n'envisage pas de rendre public un reporting pays par pays contenant plus d'informations que celles requises par la directive pour des raisons de compétitivité en particulier. De la même façon, le Groupe n'envisage pas la publication de son reporting pays par pays avant que celle-ci ne devienne obligatoire pour toutes les entreprises concernées.

La charge fiscale pays par pays est discutée au sein des comités internes visés au a). Pour rappel et compte tenu de l'activité immobilière d'URW, les impôts et taxes payés par URW reflètent la localisation géographique de ses actifs et le bénéfice éventuel d'un régime local de REIT (Real Estate Investment Trust) qui soumet le Groupe à des obligations de distribution et l'impôt sur les bénéfices retirés de l'activité immobilière est dû par les actionnaires directement plutôt qu'URW.

c) Pouvez-vous expliquer votre taux d'imposition effectif pour l'année 2023 ? En quoi celui-ci est-il cohérent avec vos engagements en matière de responsabilité fiscale ?

Le groupe URW reporte une perte avant impôt de -€1,368 Mn pour l'exercice 2023, le taux d'imposition effectif n'est donc pas pertinent pour cet exercice. Par ailleurs, lorsque le résultat avant impôt est positif, la lisibilité du taux d'impôt effectif est faussée par les régimes REIT appliqués par le Groupe en France, Espagne, Pays-Bas, Royaume-Uni et Etats-Unis qui reportent l'imposition des bénéfices sur les actionnaires.

URW paie des montants très significatifs de taxes foncières ainsi que de droits de mutation au titre d'opérations d'investissement et d'arbitrage même si cette contribution peut varier d'une année sur l'autre en fonction du nombre de transactions réalisées. De plus, le Groupe et les preneurs des centres commerciaux du Groupe constituent des employeurs locaux importants et paient des montants significatifs d'impôts et contributions sociales. En 2023, sur une base proportionnelle, les filiales du Groupe URW ont acquitté €289 Mn de taxes locales et de contributions sociales (Cf. page 220 du Document d'Enregistrement Universel).



Activités d'intérêts

9.

- a) **Quelles sont les principales activités d'intérêts (par exemple top 3) que vous priorisez en lien avec vos enjeux matériels ESG ? Pouvez-vous préciser toutes les juridictions où vous exercez ces activités d'intérêts ?**

Toute activité de représentation et d'influence politique vise principalement à développer l'empreinte locale du Groupe, à mettre en avant l'économie locale et/ou à renforcer le réseau urbain et social, et s'aligne sur la feuille de route de développement durable Better Places du Groupe.

URW met en œuvre une stratégie d'affaires publiques au niveau du Groupe en mettant l'accent sur l'inflation, les taxes, le commerce, la décarbonation afin de maintenir des conditions de concurrence équitables avec d'autres secteurs sur des réglementations. Ces actions, qui visent à protéger les intérêts du Groupe dans chacun des pays où il est présent, sont principalement menées par le biais des fédérations auxquelles nous sommes affiliés et sont déclarées en fonction des règles en vigueur. L'influence politique du Groupe est strictement limitée à ce qui est autorisé par la réglementation et le Code d'Éthique, sachant que la Politique sur les contributions politiques autorisées par les lois en vigueur ne concerne que les US puisque ces conditions politiques sont interdites dans les autres pays où URW opère.

En France, elles sont détaillées sur le site de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP), par exemple la fermeture de centres commerciaux ou l'introduction d'un pass sanitaire créant une inégalité de traitement avec d'autres formes de commerce physique sans justification sanitaire en 2021/2022, le plafonnement de l'Indice des Loyers Commerciaux en 2022/2023, ou les échanges qui ont lieu dans le cadre du Conseil National du Commerce en 2023/2024. Aux États-Unis, l'engagement politique du Groupe couvre des thèmes principalement liés à la réduction de la criminalité organisée dans le commerce de détail, du sans-abrisme systémique et de la toxicomanie, ainsi que des mesures d'augmentation des impôts aux niveaux fédéral, étatique et local.

Aux États-Unis, nous disposons d'un réseau de lobbyistes sous l'autorité du Département des Affaires Gouvernementales, qui effectue également quelques donations politiques en coordination avec le Conseil Général des États-Unis et après autorisation du responsable du pays. Tous ces acteurs sont soumis à une évaluation du risque de réputation et en cas d'alerte, le Département de Conformité mène des vérifications additionnelles et remonte les éventuelles alertes significatives au Comité de Conformité du Groupe pour recommandation. Aux États-Unis, le Groupe a mis en place une politique écrite concernant les donations politiques, en conformité avec le cadre juridique américain. Ces donations sont strictement interdites dans tous les autres pays où le Groupe opère.

Enfin, les actions d'influence et de mécénat du Groupe visent à améliorer son impact positif en s'associant aux pouvoirs publics, comme lors de la mise à disposition d'espaces pour l'installation de centres de vaccination ou de cellules d'écoute pour les violences faites aux femmes en 2021/2022, le partenariat avec le Parlement Européen et Make.org pour engager nos visiteurs en amont des élections européennes de 2024 ou encore le partenariat avec l'ONU Femmes sur la journée internationale des droits des femmes en 2024. Dans ce cadre, le Groupe a souhaité mesurer son impact et a publié en janvier 2024 le premier rapport d'impact du secteur de l'immobilier commercial. Le Groupe a également lancé une coalition avec la fondation Palladio lors des Universités de la Ville de Demain pour mesurer l'impact aux bornes de l'industrie de la ville. Le rapport est attendu en 2024. Les organes de contrôle du Groupe sont saisis lorsque les donations dépassent certains seuils, et ces contrôles permettent de garantir l'alignement entre les donations et les objectifs RSE.

- b) **Comment vous assurez-vous de l'alignement entre vos objectifs ESG et les positions des associations professionnelles ? Comment gérez-vous les potentielles divergences ? (Exemples : tentative de réalignement du positionnement des associations avec vos propres objectifs ESG ou réflexions sur la possibilité de quitter une association professionnelle qui ne serait définitivement pas alignée avec votre stratégie ESG). Que publiez-vous à ce sujet sur l'alignement et/ou sur les divergences ?**

Les pratiques de lobbying du Groupe et l'alignement avec les objectifs ESG du Groupe sont encadrées par deux chartes : le Code d'éthique du Groupe qui est public et qui formalise les valeurs et principes que chaque salarié doit observer pour garantir des pratiques intègres, transparentes et responsables, et le



UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD

Programme Anti-Corruption d'URW, à usage interne des salariés, qui encadre plus spécifiquement les procédures et contrôles internes. Tous les employés du Groupe sont formés annuellement sur les enjeux d'éthique et de corruption.

Des échanges réguliers ont lieu entre le Directeur Conformité Groupe (*Group Compliance Officer*), les *Local Compliance Correspondents* et les salariés du Groupe menant des actions de représentation d'intérêt afin de s'assurer du respect des règles et de s'assurer de la cohérence de ses pratiques de lobbying avec son programme de développement durable.

Concernant le reporting des actions et des moyens, les actions sont décentralisées. En France, les représentants d'intérêts, internes comme externes (associations professionnelles, consultants, fédérations, etc.) soumettent annuellement leur déclaration d'activité en respectant les lignes directrices de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique : ces données (communications organisées, but, moyens consacrés) sont publiques et disponibles sur le site de la HATVP.

Afin de s'assurer du meilleur alignement des positions des fédérations avec nos objectifs ESG, le Groupe participe aux instances de décisions des fédérations, ainsi qu'aux commissions ou groupes de travail.

c) Quel est le rôle du Conseil d'Administration dans l'application de votre politique de représentation d'intérêts (par exemple : les activités, le budget, les réunions) ?

Le Conseil d'Administration s'assure que toutes les activités de représentation d'intérêts sont menées en conformité avec le Code d'éthique du Groupe et le Programme Anti-Corruption. Il veille également à ce que ces activités soient alignées avec les objectifs ESG du Groupe.

Lorsqu'il existe des divergences potentielles entre les objectifs de développement durable du Groupe et les positions des associations professionnelles, le Conseil d'Administration a la possibilité d'initier des discussions dans le but de réaligner les positions de l'association avec les objectifs de développement durable du Groupe. Si un alignement s'avère impossible, le Conseil peut envisager de se retirer de l'association professionnelle en question.

C'est une situation que nous avons déjà rencontrée avec une fédération européenne, l'ECSP. En effet, à la suite de divergences survenues en 2023, nous avons pris la décision de quitter cette fédération. Cependant, après avoir réussi à réaligner nos intérêts avec ceux de l'ECSP, nous avons décidé de réintégrer cette fédération en avril 2024.

d) Formez-vous les personnes en interne ou en externe (e.g., cabinets) au lobbying responsable ? Si oui, quels critères appliquez-vous dans la sélection des cabinets qui vous accompagnent ?

Le Groupe optimise les ressources humaines ou financières allouées au lobbying, l'essentiel de cette activité étant portée par des fédérations défendant les intérêts du secteur et non uniquement l'intérêt propre d'URW. En fonction des pays et des réglementations nationales, le Groupe déclare rigoureusement ses activités de lobbying et les ressources allouées. Par exemple, en France, le montant des dépenses liées aux actions de représentation d'intérêts réalisées durant la période concernée sont déclarées auprès de la HATVP chaque année. Des formations et outils internes sont développés pour accompagner les collaborateurs à comprendre et suivre les règles en vigueur. Les cabinets de conseils externes sont mandatés après des processus compétitifs en ligne avec les politiques d'achats du Groupe.

Compétences/formations des administrateurs sur les enjeux RSE

10.

- a) Combien d'administrateurs du Conseil disposent de compétence(s) en RSE ? Qui sont-ils et comment ont-ils acquis ces compétences (études, formations, expériences professionnelles) ? Ces compétences sont-elles spécifiques aux enjeux de votre secteur (biodiversité, transition énergétique, social et chaîne de valeur, incidence financière du climat, etc...) Publiez-vous une matrice des compétences spécifiques de chaque membre du conseil ?**



UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD

Au sein du Conseil de surveillance (« CS »), 9/10 administrateurs ont des compétences en matière de RSE ou de développement durable, comme indiqué de manière nominative dans le tableau ci-dessous et dans le Document d'Enregistrement Universel 2023. De plus, les biographies détaillées indiquent les études, les formations et les expériences professionnelles (pages 51 à 62 du DEU 2023) pour chacun des membres du CS.

De la même manière, les compétences sont spécifiques aux enjeux de notre secteur (cf page 63 : « Le Conseil de surveillance a identifié 9 compétences, expériences ou expertises essentielles pour remplir au mieux son rôle de supervision, ainsi que ses obligations, compte tenu de la nature même et de l'étendue des activités à l'international du Groupe, de sa stratégie à moyen et long termes et des risques à considérer. »)

MATRICE DE L'EXPÉRIENCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Compétences/expérience	Jacques Richier ⁽¹⁾	Julie Avrane ⁽¹⁾	Cécile Cabanis ⁽¹⁾	Michel Dessolain ⁽¹⁾	Susana Gallardo ⁽²⁾	Dagmar Kollmann ⁽²⁾	Sara Lucas ⁽¹⁾	Roderick Munsters ⁽²⁾	Xavier Niel ⁽²⁾	Aline Sylla-Walbaum ⁽²⁾	%
Dirigeant	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	100
Immobilier commercial/ gestion d'actifs	•		•	•	•	•	•	•	•	•	90
Finance/audit	•	•	•	•		•	•	•	•		80
RSE/développement durable	•	•	•	•	•	•	•	•		•	90
Numérique/e-commerce	•	•	•	•					•	•	60
Gouvernance d'entreprise/ rémunération	•	•	•			•	•	•	•		70
Risques/conformité	•	•	•			•	•	•		•	70
Restructuration/cessions/ désinvestissements	•	•	•	•		•	•		•		70
Exp. à l'international	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	100

(1) Comité d'audit.

(2) Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations.

b) Comment assurez-vous la mise à jour des connaissances des membres du conseil sur les enjeux RSE (processus de formation interne ou externe, interventions d'experts, mises à niveau sur l'actualité réglementaire ou des thématiques clés, etc.) ? À quelle fréquence ?

Le développement durable est suivi directement au niveau du Conseil de Surveillance (CS), étant donné son importance et la volonté d'associer tous les membres du CS à ces discussions. Des informations sur le développement durable sont partagées avant chaque réunion du CS, et le développement durable fait l'objet de discussions approfondies tout au long de l'année en présence du Directoire et du Directeur Groupe du Développement Durable, notamment lors du séminaire stratégique annuel, des programmes d'intégration du CS et du Directoire, et aussi souvent que nécessaire au cours de formations. En 2023, le CS et le Directoire se sont réunis respectivement 6 et 12 fois pour discuter de sujets liés à la feuille de route Better Places.

Une demi-journée de formation annuelle est organisée pour tous les membres du CS, souvent associée à la visite d'un ou plusieurs actifs du Groupe. En 2023, dans le cadre de la formation continue des membres du Conseil de Surveillance, une partie de la session de formation a été dédiée à la Fresque du Climat sous la supervision d'un expert climat international spécialisé dans l'urgence climatique.

c) Comment évaluez-vous la compétence en RSE des administrateurs ? Sur quels critères ? À quelle fréquence ? Cette évaluation est-elle individuelle ou collective ?

Le Conseil de Surveillance évalue la compétence en RSE de ses membres à la lumière de leur CV détaillé, de manière annuelle et avec une évaluation individuelle. Dans le cadre de l'évaluation de son fonctionnement, le CS a initié une réflexion afin d'enrichir à moyen terme sa composition avec des profils apportant des compétences particulières en RSE et développement durable en cohérence avec les objectifs



UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD

du Groupe, en cybersécurité ou numérique, sujets tous aussi primordiaux à la lumière des enjeux et risques internationaux, et des innovations stratégiques lancées par le Groupe.

d) Intégrez-vous une composante RSE dans le cadre des processus de nomination des nouveaux administrateurs ?

Oui, la composante RSE est primordiale dans le cadre du processus de nomination des nouveaux membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de surveillance a identifié 9 compétences, expériences ou expertises essentielles pour remplir au mieux son rôle de supervision, ainsi que ses obligations, compte tenu de la nature même et de l'étendue des activités à l'international du Groupe, de sa stratégie à moyen et long termes et des risques à considérer, dont :

- **Expertise en RSE/développement durable, indispensable en raison de la place des sujets environnementaux et sociétaux qui sont au cœur de la stratégie du Groupe, en tant que levier de progrès et élément de compétitivité ;**
(...)
- **Expertise en gouvernance d'entreprise/rémunération afin de maintenir un haut niveau d'exigence en termes de gouvernance d'entreprise, en particulier, en matière de rémunération des dirigeants.**

Sources :

- [Universal Registration Document 2023](#)
- [Documents RSE d'URW](#)
- [Présentation investisseur « Financing our Better Places roadmap »](#)
- [Communiqué de presse du 10 octobre 2023 « Better Places : Unibail-Rodamco-Westfield annonce un plan ambitieux pour accompagner la transition environnementale des villes et du commerce »](#)
- [Better Places Scorecard](#)
- [Partenariat WWF et URW](#)



UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD

Questions de Phitrust Active Investors France

A ce jour votre société fait partie des premières entreprises s'étant engagées à utiliser le cadre de reporting d'impact sur la nature porté par la TNFD – Taskforce on Nature-related Financial Disclosure². Face à l'érosion rapide de la biodiversité, nous saluons cette initiative de transparence de votre entreprise qui rend compte des impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la Nature.

Dans la continuité de cette démarche, avez-vous envisagé d'adopter à un horizon proche des objectifs basés sur la science (type SBTN – Science Based Targets for Nature³) afin de matérialiser votre ambition de préserver la biodiversité ? Si ce n'est pas le cas, pourriez-vous nous en donner les raisons ?

Le Groupe a d'ores et déjà participé en 2021 au pilote entreprise de la méthodologie "Science Based Targets for nature" (SBTn) en termes d'évaluation d'impact et dépendance, de hiérarchisation et de définition d'objectifs. Depuis le début de l'année 2024, en lien avec le calendrier de sortie du référentiel officiel SBTn, le Groupe collabore avec le WWF pour se fixer des objectifs basés sur la science. Les étapes 1 et 2 seront complétées pendant l'année 2024 et nous serons en mesure de nous fixer des objectifs définitifs dans le courant de l'année 2025.

² <https://tnfd.global/wp-content/uploads/2023/09/FINAL-18-09-23-TNFD-final-recommendations-release.pdf>

³ <https://sciencebasedtargetsnetwork.org/how-it-works/the-first-science-based-targets-for-nature/>